



COMMUNE DE SIMIANE LA ROTONDE
Alpes de Haute Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 AVRIL 2005

DELIBERATION 2005 – 42

PRESENTS: Alain CASSAN, Louis LAUDUN, Jean- Pierre COMTE, Marie- José NOËL, Lionel NAVILIAT, Michel BONNET, André ESMIEU, Sabine REYNARD, Margaret DEWS, Martine VALETTI, Christine MEFFRE, Patricia OLIVE.

EXCUSES : Caroline THOMAS, Claude ROLLAND.

ABSENT : Alain BLANC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Louis LAUDUN.

Objet : Motion en faveur du Projet de Ligne de Grande Vitesse « PACA ».

Monsieur le Maire déplore que les Alpes du Sud en général et les Alpes de Haute Provence en particulier souffrent d'un enclavement persistant qui entrave leur développement économique. L'absence de connexion autoroutière efficace entre les villes préfectorales et le réseau autoroutier national d'une part et d'autre part les vicissitudes affectant la poursuite de l'A51 qui, pour l'heure, n'assure pas la liaison avec GRENOBLE et au-delà avec la région Rhône Alpes, attestent de cette préoccupante réalité.

Le déficit en matière d'équipements de transport, ferré et routier notamment, qui caractérise les deux départements alpins 04 et 05, obère leurs perspectives de croissance en ne mettant pas les acteurs institutionnels en situation d'exploiter le dynamisme de leur tissu commercial et productif. Les atouts majeurs que recèlent les territoires alpins dans le secteur touristique ne peuvent être pour les mêmes raisons, promus comme il conviendrait.

Dès lors, il est fondamental que dans le cadre du processus de réflexion – discussion, préluant à la définition du tracé qu'empruntera l'infrastructure considérée, la Commune de Simiane La Rotonde se mobilise au titre du débat public, pour obtenir que cette nouvelle ligne TGV irrigue dans des conditions satisfaisantes nos territoires, et participe ce faisant à l'aménagement de l'intégralité de l'espace régional.

Quatre facteurs déterminants plaident dans ce sens :

1) L'installation d'ITER à CADARACHE :

La décision des autorités politiques compétentes d'implanter au sein du C.E.A. situé à Cadarache le projet ITER, va avoir pour effet direct de conforter substantiellement le capital économique et démographique des Alpes de Haute Provence.

Au plan de l'emploi :

- 500 emplois directs en phase de construction (équipe ITER)
- 1 000 en phase d'exploitation (600 équipe ITER + 400 collaborateurs en mission)
- 3 000 emplois indirects créés en France pour la construction dont 1 400 en PACA

- 3 250 emplois indirects créés pour l'exploitation d'ITER dont 2 400 en PACA.

Au plan économique :

Le chiffre d'affaires généré équivaut à 1,8 milliard d'€ en France en phase de construction dont 1 milliard d'€ en PACA.

Au plan éducatif et culturel :

La création à MANOSQUE d'une école internationale en accompagnement de la mise en œuvre du programme scientifique ITER, participera au rayonnement du département.

2) Le coût inférieur d'1 milliard d'euros au minimum par rapport à la solution Sud : L'écart de coût attaché respectivement à l'option ici préconisée, en l'occurrence le tracé Nord, et aux tracés alternatifs, doit être pris en considération, s'agissant des fonds publics qui doivent être gérés avec rigueur et mesure. En effet, un milliard d'euros sont en jeu à ce titre.

3) Le temps de parcours entre PARIS et NICE : De 3h30 à 3h40 pour le tracé Nord contre 4h05 pour le tracé Sud. La solution Nord étant défendue par les Alpes Maritimes afin de rendre le futur TGV concurrentiel de l'avion de plus en plus saturé sur l'aéroport Nice Côte d'Azur.

4) Le projet d'aménager et de moderniser, en mesure d'accompagnement à la LGV, la ligne du Val de Durance : Celle-ci pourrait être raccordée et il conviendrait d'électrifier et de doubler par endroits pour y faire circuler des TGV ou des RER avec des temps de trajets nettement améliorés.

D'autre part, le tourisme et le thermalisme qui constituent deux éléments moteurs du modèle économique des Alpes du Sud bénéficieraient d'un formidable élan si la ligne LGV était conçue selon un scénario qui prenne en compte la desserte des départements alpins.

Enfin, l'activité industrielle ne peut que tirer avantage du branchement des Alpes du Sud sur le réseau ferré national.

Ainsi, Monsieur le Maire propose la solution technique suivante : Connecter la ligne alpine au réseau LGV existant à CAVAILLON, qui constitue le point de croisement idoine, au lieu dit Le Cheval Blanc. La mise en œuvre de ce schéma doit s'accompagner de l'électrification des lignes ferrées assurant la desserte des départements alpins (04 et 05), leur doublement par endroits et d'une gare « ITER » qui améliorera la desserte des départements alpins, du Nord des Bouches du Rhône et du Var et du Sud Vaucluse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte la présente motion.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire

